

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 12 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	08 févr. 2024	12 févr. 2024
Commentaires : L'exploitante a envoyé la preuve par courriel à l'inspectrice que les pelles brisées ont été disposées et que les mégots de cigarette ont été ramassés. La lacune est maintenant conforme.			
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	09 févr. 2024	12 févr. 2024
Commentaires : L'exploitante a informé l'inspectrice que les draps ont été lavés et que maintenant les matelas seront entreposés sans les draps. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.			

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2024

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2024

Date